

Lacobel T - Matelac T

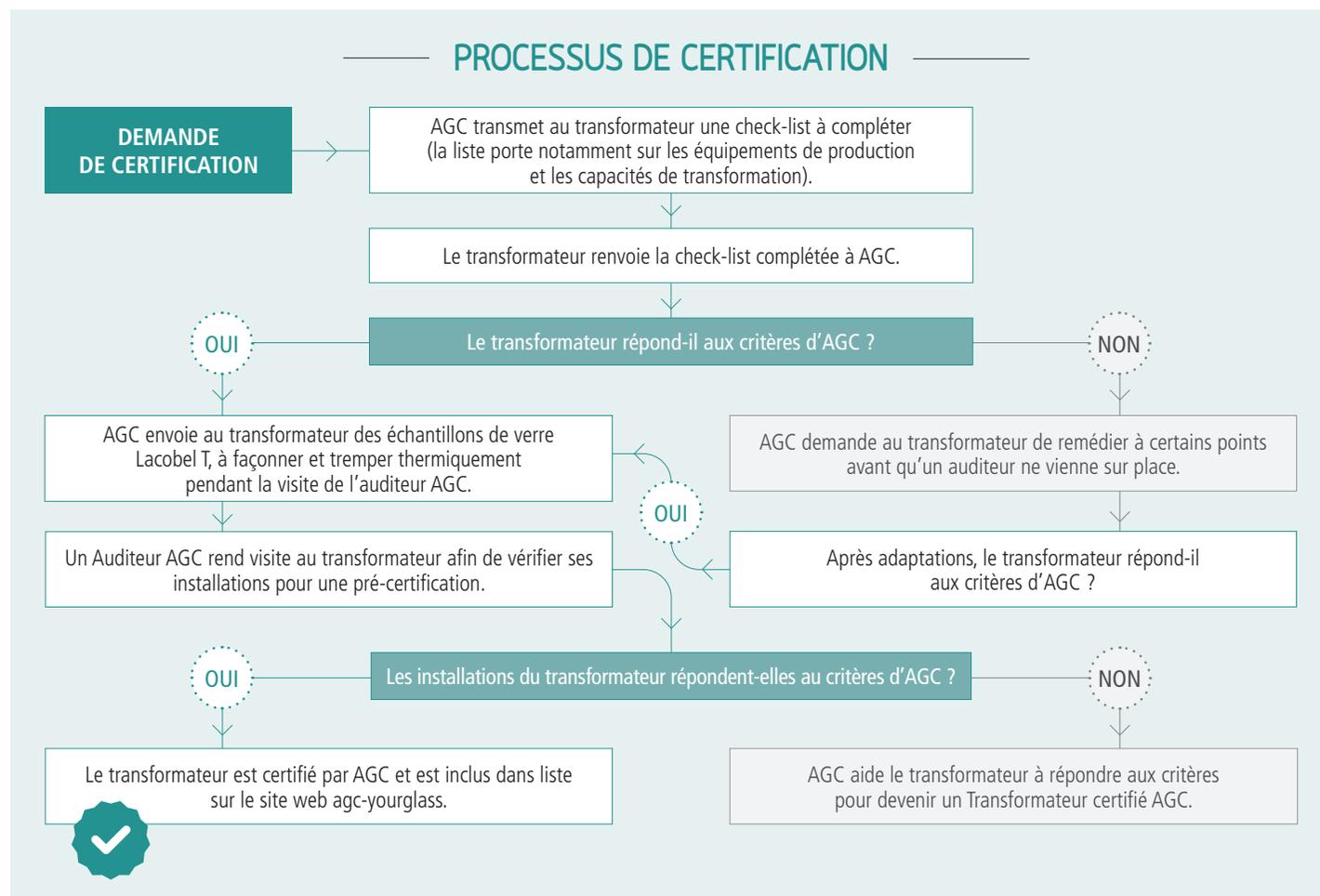
Comment devenir Transformateur certifié Lacobel T et/ou Matelac T



Le Programme de certification AGC pour les Transformateurs est une initiative d'AGC Glass Europe destinée à soutenir ses transformateurs dans la fourniture de verre laqué trempé* de qualité pour le secteur de la construction. Si vous souhaitez devenir Transformateur certifié AGC, veuillez prendre contact avec votre représentant commercial AGC et un membre de notre Service d'assistance technique (TAS), qui reviendront vers vous pour vous accompagner dans votre entrée dans le Programme de certification AGC pour les Transformateurs.

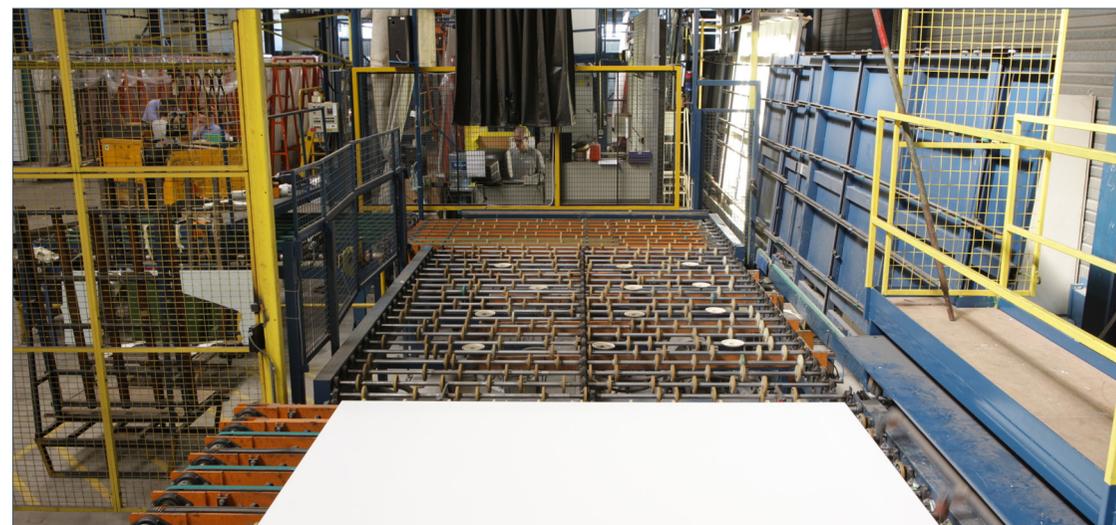
* Lacobel T et Matelac T sont des verres laqués destinés à être trempés thermiquement pour des applications en façade extérieure ou en décoration d'intérieur.

REMARQUE : Consultez notre Guide de transformation (disponible sur www.agc-yourglass.com) pour plus d'informations sur Lacobel T et Matelac T et leur mise en œuvre.



LES AVANTAGES POUR LE TRANSFORMATEUR

- ✔ Support et conseil technique sur site fourni par des experts verriers qualifiés pour vous aider à optimiser vos processus.
- ✔ Support marketing dédié :
 - formation sur les produits
 - matériel promotionnel
 - échantillons de verreCe support vise à optimiser votre connaissance des produits et vient en appui de vos ventes.
- ✔ Les Transformateurs certifiés AGC sont listés par pays sur les pages produit Lacobel T et Matelac T sur le site web produits d'AGC (www.agc-yourglass.com).
- ✔ Vous avez toutes les cartes en main pour garantir à vos clients que leurs produits verriers seront de qualité optimale.



Chaque Transformateur certifié fait l'objet de nouveaux audits périodiques, en général tous les 36 mois. Lors de cette procédure, vous devrez confirmer à AGC que vous n'avez pas modifié votre processus de production. Si entre deux certifications, vous avez modifié vos équipements ou si AGC a modifié certains paramètres importants qui concernent la transformation, notre équipe d'audit vous assistera dans votre mise en conformité par rapport à notre cahier des charges.

Si vous souhaitez faire partie du Programme de certification AGC pour les Transformateurs AGC, veuillez prendre contact avec votre Représentant commercial AGC.